



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Arrêté portant ouverture d'une enquête publique unique préalable au projet  
d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES)  
à Poissy**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'Honneur**

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines ;

**Vu** le décret du 27 août 2020 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2021-02-05-003 en date du 5 février 2021 portant délégation de signature à M. Étienne DESPLANQUES, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Poissy en date du 30 septembre 2019, demandant le lancement de la procédure de DUP et la mise en œuvre de la procédure d'expropriation au bénéfice de l'Établissement Public Foncier d'Île de France ;

**Vu** la convention d'action foncière signée le 2 juillet 2015 entre la ville de Poissy et l'EPFIF, portant sur le périmètre de la ZAC EOLES / Ecoquartier Rouget de Lisle ;

**Vu** la convention foncière tripartite signée entre la ville de Poissy, l'aménageur Citallios et l'EPFIF le 22 décembre 2015 ;

**Vu** les avis des services consultés ;

**Vu** l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France du 3 août 2018 sur le projet de Zone d'Aménagement Concertée concernant l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy ;

**Vu** le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe en date du 2 avril 2019 ;

**Vu** le courrier en date du 28 juillet 2020 de M. le directeur de l'agence opérationnelle des Yvelines de l'EPFIF demandant au préfet des Yvelines de prescrire l'ouverture des enquêtes publiques DUP / parcellaire concernant l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy.

**Vu** les pièces du dossier d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, et d'enquête parcellaire sur le territoire de la commune de Poissy ;

**Vu** la décision n° E22000008/78 en date du 4 février 2022 du tribunal administratif de Versailles, désignant M. Michel Genesco en qualité de commissaire enquêteur ;

**Considérant** que le dossier d'enquête publique unique est jugé régulier et complet ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Poissy, du **10 mars à 8 h 30 au 8 avril 2022 à 17 h 30**, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs, à :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles)
- une enquête parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours.

**Article 2** : Par décision en date du 4 février 2022 le tribunal administratif de Versailles a désigné M. Michel Genesco, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite), en qualité de commissaire enquêteur.

**Article 3** : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents par les soins du préfet aux frais du responsable du projet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département.

Un second avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les mêmes journaux.

Cet avis sera également publié par voies d'affiches et éventuellement par tout autre procédé sur les panneaux administratifs de la commune de Poissy, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par le maire de Poissy.

L'avis sera, par ailleurs, affiché dans les mêmes conditions par le maître d'ouvrage sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des travaux projetés visible de la voie publique.

**Article 4 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sera consultable par le public :

- à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)

**Article 5 :** Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur l'enquête parcellaire, pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Ce registre, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

**Article 6 :** Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du **10 mars à 8 h 30 au 8 avril 2022 à 17 h 30 inclus :**

- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net](mailto:ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net)

**Article 7 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :

- jeudi 10 mars 2022 de 9h à 12h
- samedi 19 mars 2022 de 9 h à 12h
- jeudi 24 mars 2022 de 16 h à 19 h
- mercredi 30 mars 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 8 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes notamment lors des permanences.

**Article 8 :** Il sera fait notification du dépôt du dossier d'enquête en mairie, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chacun des propriétaires, séparément à chacun des deux époux figurant sur la liste annexée au dossier d'enquête, dont le domicile sera connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires ou preneurs à bail rural.

**Article 9 :** Les formalités prévues à l'article 8 ci-dessus devront être effectuées dans les meilleurs délais et de préférence 15 jours avant le premier jour de l'enquête et ce, afin de permettre aux propriétaires de signer l'accusé de réception avant le début de l'enquête.

Les propriétaires auxquels sera faite la notification individuelle devront fournir toutes indications relatives à leur identité ou, s'ils ne sont plus propriétaires des immeubles concernés, tous renseignements en leur possession sur l'identité des propriétaires actuels.

**Article 10 :** À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera transmis dans les 24 heures, par le maire de Poissy, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, au commissaire enquêteur qui sera chargé de le clore.

**Article 11 :** Dès réception des registres d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur doit rencontrer le maître d'ouvrage dans la huitaine et lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai maximum de quinze jours, un mémoire en réponse.

**Article 12 :** Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête publique unique et examine les observations recueillies. Il consigne, dans un document séparé, pour chacune des enquêtes, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Ces documents seront transmis au préfet, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, accompagnés des registres et pièces annexes ainsi que du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Versailles.

**Article 13 :** Le responsable du projet prend en charge les frais de l'enquête, notamment l'indemnisation du commissaire enquêteur.

**Article 14** : Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture de Versailles, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et à la mairie de Poissy, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).

**Article 15** : À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral.

**Article 16** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et le maire de Poissy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 14 FEV. 2022  
Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des collectivités territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques**

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 14/02/2022 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines ;

**Vu** le décret du 27 août 2020 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2021-02-05-003 en date du 5 février 2021 portant délégation de signature à M. Étienne DESPLANQUES, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Poissy en date du 30 septembre 2019, demandant le lancement de la procédure de DUP et la mise en œuvre de la procédure d'expropriation au bénéfice de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) ;

**Vu** la convention d'action foncière signée le 2 juillet 2015 entre la ville de Poissy et l'EPFIF, portant sur le périmètre de la ZAC EOLES / Écoquartier Rouget de Lisle ;

**Vu** la convention foncière tripartite signée entre la ville de Poissy, l'aménageur Citallios et l'EPFIF le 22 décembre 2015 ;

**Vu** les avis des services consultés ;

**Vu** l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France du 3 août 2018 sur le projet de Zone d'Aménagement Concertée concernant l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy ;

**Vu** le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe en date du 2 avril 2019 ;

**Vu** le courrier en date du 28 juillet 2020 de M. le directeur de l'agence opérationnelle des Yvelines de l'EPFIF demandant au préfet des Yvelines de prescrire l'ouverture des enquêtes publiques DUP / parcellaire concernant l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy ;

**Vu** les pièces du dossier d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, et d'enquête parcellaire sur le territoire de la commune de Poissy ;

**Vu** la décision n° E22000008/78 en date du 4 février 2022 du tribunal administratif de Versailles, désignant M. Michel Genesco en qualité de commissaire enquêteur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant ouverture de l'enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy ;

**Considérant** que l'affichage de l'avis d'enquête sur le site du projet n'a pu être réalisé 15 jours avant le 10 mars 2022 ;

**Considérant** que pour la bonne information du public, il convient de prolonger la durée de l'enquête publique ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La durée de l'enquête publique unique préalable la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles) et au parcellaire, prescrite par l'arrêté préfectoral du 14 février 2022, du 10 mars à 8 h 30 au 8 avril 2022 à 17 h 30, est prolongée jusqu'au **22 avril 2022 à 17h30**.

**Article 2 :** Les modalités d'organisation de l'enquête prévues par l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 continuent d'être appliquées.

**Article 3 :** Un avis annonçant la prolongation de la durée de l'enquête publique sera publié en caractères apparents par les soins du préfet aux frais du responsable du projet, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département.

Cet avis sera également publié par voies d'affiches et éventuellement par tout autre procédé sur les panneaux administratifs de la commune de Poissy.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par le maire de Poissy.

L'avis sera, par ailleurs, affiché dans les mêmes conditions par le maître d'ouvrage sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences supplémentaires pour recevoir les observations, à la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :

- mercredi 13 avril de 9h à 12h,
- mardi 19 avril de 9h à 12h.

En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes notamment lors des permanences.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et le maire de Poissy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 14 MARS 2022

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES



## PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## COMMUNE DE POISSY

**Avis d'enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier  
Rouget de Lisle (ZAC EOLES)**

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se tiendra du jeudi 10 mars à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30.

**Commissaire enquêteur** : Monsieur Michel Genesco, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite)

### Lieux de l'enquête :

Le dossier d'enquête comprenant des informations environnementales, notamment l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- à la mairie de Poissy
- sur un poste informatique à la préfecture des Yvelines – secrétariat DRCT (1 avenue de l'Europe – 78000 Versailles), de 8 h 45 à 13 h et de 14 h à 15 h 45
- sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du jeudi 10 mars 2022 à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30 par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net](mailto:ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net)

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :

-	jeudi	10 mars 2022	de	09 h	à	12 h
-	samedi	19 mars 2022	de	09 h	à	12h
-	jeudi	24 mars 2022	de	16 h	à	19 h
-	mercredi	30 mars 2022	de	09 h	à	12 h
-	vendredi	08 avril 2022	de	14 h 30	à	17 h 30

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines déclarera ou non l'utilité publique de l'opération.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DES YVELINES**

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**COMMUNE DE POISSY**

**AVIS DE PROLONGATION  
D'UNE ENQUÊTE  
PUBLIQUE**

L'enquête publique unique, ouverte à la mairie de Poissy du 10 mars à 8 h 30 au 8 avril 2022 à 17 h 30, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles) et au parcellaire, **est prolongée de 14 jours, soit jusqu'au vendredi 22 avril 2022 à 17 h 30.**

Monsieur Michel Genesco, commissaire enquêteur, tiendra 2 permanences supplémentaires pour entendre toute personne intéressée, dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :

- **le mercredi 13 avril 2022 de 9 h à 12 h**
- **le mardi 19 avril 2022 de 9 h à 12 h**

Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations initialement prévues dans l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 sont prolongées jusqu'au 22 avril 2022 à 17 h 30.

DIRECTION DE L'URBANISME  
ET DE LA STRATEGIE FONCIERE  
Service Urbanisme  
Tél. : 01 39 22 55 91  
E-Mail : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)  
Réf. : KO/JLB/APR.22.0173

PJ. : photos panneaux et affiches

## CERTIFICAT D' AFFICHAGE EN MAIRIE ET SUR LES PANNEAUX ADMINISTRATIFS DE LA VILLE

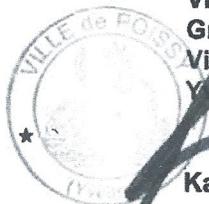
Je soussigné, **Karl OLIVE**, Vice-président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Vice-président du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Poissy certifie que :

- l'avis d'enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES), à Poissy, du 10 mars 2022 au 8 avril 2022 inclus **est affiché en Mairie, sur l'ensemble des panneaux administratifs et à l'entrée des services techniques de la ville de Poissy, depuis le mardi 22 février 2022.**

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Poissy, le 24/02/2022

**Le Maire,**  
**Vice-président de la Communauté urbaine**  
**Grand Paris Seine Et Oise,**  
**Vice-président du Conseil départemental des**  
**Yvelines,**



**Karl OLIVE**

DIRECTION DE L'URBANISME  
ET DE LA STRATEGIE FONCIERE  
Service Urbanisme  
Tél. : 01 39 22 55 91  
E-Mail : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)  
Réf. : KO/JLB/APR.22.0395

## CERTIFICAT D' AFFICHAGE FINAL DE L'AVIS INITIAL ET DE L'AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné, **Karl OLIVE**, Vice-président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Vice-président du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Poissy certifie que :

- l'avis initial d'enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES), à Poissy, du 10 mars 2022 au 8 avril 2022, **a été affiché en Mairie, sur l'ensemble des panneaux administratifs et à l'entrée des services techniques de la ville de Poissy, du 22/02/2022 au 22/04/2022 inclus.**
- l'avis initial d'enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES), à Poissy, du 10 mars 2022 au 8 avril 2022 inclus **a été affiché sur site, en 4 points, du 09/03/2022 au 22/04/2022.**
- l'avis de prolongation d'enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES), à Poissy, jusqu'au 22 avril 2022 inclus **a été affiché en Mairie, sur l'ensemble des panneaux administratifs et à l'entrée des services techniques de la ville de Poissy, du 22/03/2022 au 22/04/2022 inclus.**
- l'avis de prolongation d'enquête publique unique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES), à Poissy, prolongée jusqu'au 22 avril 2022 inclus **a été affiché sur site, en 4 points, du 22/03/2022 au 22/04/2022 inclus.**

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Poissy, le 25/04/2022

**Le Maire,  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine Et Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des  
Yvelines,**



**Karl OLIVE**

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de charge...

Vente aux Enchères

ferrari publicit  VENTES JUDICIAIRES IMMOBILI RES AUX ENCH RES PUBLIQUES Ferrari&Cie Agence de publicit  l gale, judiciaire, institutionnelle et Formalit s des soci t s

78 Vente aux ench res publiques par devant le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78) - 5 place Andr  Mignot le MERCREDI 18 MAI 2022   9 h 30 - EN UN SEUL LOT   MANTES LA JOLIE (78200) 2 rue Saint Nicolas UN APPARTEMENT (LOUE), de 3 pi ces principales (62,42 m ), avec DEBARRAS - JARDIN CLOS (environ 22m ) - UN DOUBLE STATIONNEMENT en sous-sol Mise   Prix : 68.000  

Pour la publication de vos annonces l gales et judiciaires agence@ferrari.fr T l. 01 42 96 05 50

LES MARCH S PUBLICS Consultez aussi nos annonces sur http://avisdesmarches.leparisien.fr

Avis d'attribution

LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE AVIS D'ATTRIBUTION M, le Directeur G n ral 145 / 147 rue Yves Le Coz 78011 VERSAILLES - Cedex m l : service/marches@lesresidences.fr web : http://www.lesresidences.fr

March s + de 90 000 Euros

LES MUREAUX Notre ville o  du talent I. Identification de l'acheteur Non compl t de l'acheteur: LES MUREAUX Type de num ro national d'identification: SIRET: 21780440000018

Avis divers

publil gal 1 rue Fr d ric Bastiat - 75008 Paris www.publilegal.fr T l : 01.42.96.96.58 R PUBLIQUE FRANCAISE Libert  -  galit  - Fraternit  PREFECTURE DES YVELINES DIRECTION DE LA R GLEMENTATION ET DES COLLECTIVIT S TERRITORIALES Bureau de l'environnement et des enqu tes publiques COMMUNE DE POISSY AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQU TE PUBLIQUE

L'enqu te publique unique, ouverte   la mairie de Poissy du 10 mars   8 h 30 au 8 avril 2022   17 h 30, pr alable   la d claration d'utilit  publique du projet d'am nagement de l'ecoquartier Rouget de Loise (ZAC Eoles) et au parcelaire, est prolong e de 14 jours, soit jusqu'au vendredi 22 avril 2022   17 h 30.

Monsieur Michel Genesco, commissaire enqu teur, tiendra 2 permanences suppl mentaires pour entendre toute personne int ress e, dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants : - le mercredi 13 avril 2022 de 9 h   12 h - le mardi 19 avril 2022 de 9 h   12 h

Les modalit s de consultation du dossier d'enqu te et de d p t des observations initialement pr vues dans l'arr t  pr fectoral du 14 f vrier 2022 sont prolong es jusqu'au 22 avril 2022   17 h 30.

Le candidat peut pr senter sa candidature sous forme d'un document unique de march  europ en (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME compl t. Capacit   conomique et financi re - conditions / moyens de preuve: 1. Une d claration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du march , r alis s au cours des trois derniers exercices disponibles. Si un candidat est objectivement dans l'impossibilit  de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacit  financi re par la production de tout document consid r  comme  quivalent (une attestation comptable  tat financier de l'entreprise depuis sa cr ation, dont le chiffre d'affaires ainsi que, le cas  ch ant, la liste des  ventuelles prestations en cours en pr cisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations ex cut es).

Capacit s techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve: 1. - Une d claration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois derni res ann es. - Pr sentation d'une liste des principaux services effectu s au cours des trois derni res ann es, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou priv . Les prestations de services sont pr ouv es par des attestations du destinataire ou,   d faut, par une d claration de l'op rateur  conomique - D claration indiquant l'outillage, le mat riel et l' quipement technique dont le candidat dispose pour la r alisation de march s de m me nature. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacit  de l'entreprise peut  tre apport e par tout moyen, notamment par les certificats d'inscription au registre des transporteurs d livr  par les autorit s administratives comp tentes (d cret 99-752 du 30 ao t 1999), des certificats d'identit  professionnelle ou des r f rences attestant de la comp tence de l'entreprise   r aliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Pour produire les renseignements  num r s ci-dessus, les candidats ont la possibilit  d'utiliser les formulaires DC1 (  Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (  D claration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou le DUME. Tous les documents devront  tre dat s et sign s en original par une personne habilit e   engager la soci t . Pour les copies, celles-ci devront rev tir la mention "copie certifi e conforme   l'original", dat es et sign es en original par une personne habilit e   engager la soci t . En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pi ces et d clarations  num r es. L'appr ciation des capacit s professionnelles, techniques et financi res d'un groupement est globale. Il n'est pas exig  que chaque membre du groupement ait la totalit  des comp tences techniques requises pour l'ex cution du march . Pour... (voir DC2) Technique d'achat: Accord-cadre Date et heure limites de r ception des plis: 22/04/2022 Heure locale: 16h00 Pr sentation des offres par catalogue  lectronique: Interdit.

Le candidat doit  tre titulaire d'un titre de march  europ en (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME compl t. Capacit   conomique et financi re - conditions / moyens de preuve: 1. Une d claration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du march , r alis s au cours des trois derniers exercices disponibles. Si un candidat est objectivement dans l'impossibilit  de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacit  financi re par la production de tout document consid r  comme  quivalent (une attestation comptable  tat financier de l'entreprise depuis sa cr ation, dont le chiffre d'affaires ainsi que, le cas  ch ant, la liste des  ventuelles prestations en cours en pr cisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations ex cut es).

Capacit s techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve: 1. - Une d claration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois derni res ann es. - Pr sentation d'une liste des principaux services effectu s au cours des trois derni res ann es, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou priv . Les prestations de services sont pr ouv es par des attestations du destinataire ou,   d faut, par une d claration de l'op rateur  conomique - D claration indiquant l'outillage, le mat riel et l' quipement technique dont le candidat dispose pour la r alisation de march s de m me nature. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacit  de l'entreprise peut  tre apport e par tout moyen, notamment par les certificats d'inscription au registre des transporteurs d livr  par les autorit s administratives comp tentes (d cret 99-752 du 30 ao t 1999), des certificats d'identit  professionnelle ou des r f rences attestant de la comp tence de l'entreprise   r aliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Pour produire les renseignements  num r s ci-dessus, les candidats ont la possibilit  d'utiliser les formulaires DC1 (  Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (  D claration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou le DUME. Tous les documents devront  tre dat s et sign s en original par une personne habilit e   engager la soci t . Pour les copies, celles-ci devront rev tir la mention "copie certifi e conforme   l'original", dat es et sign es en original par une personne habilit e   engager la soci t . En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pi ces et d clarations  num r es. L'appr ciation des capacit s professionnelles, techniques et financi res d'un groupement est globale. Il n'est pas exig  que chaque membre du groupement ait la totalit  des comp tences techniques requises pour l'ex cution du march . Pour... (voir DC2) Technique d'achat: Accord-cadre Date et heure limites de r ception des plis: 22/04/2022 Heure locale: 16h00 Pr sentation des offres par catalogue  lectronique: Interdit.

Le candidat doit  tre titulaire d'un titre de march  europ en (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME compl t. Capacit   conomique et financi re - conditions / moyens de preuve: 1. Une d claration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du march , r alis s au cours des trois derniers exercices disponibles. Si un candidat est objectivement dans l'impossibilit  de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacit  financi re par la production de tout document consid r  comme  quivalent (une attestation comptable  tat financier de l'entreprise depuis sa cr ation, dont le chiffre d'affaires ainsi que, le cas  ch ant, la liste des  ventuelles prestations en cours en pr cisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations ex cut es).

Capacit s techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve: 1. - Une d claration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois derni res ann es. - Pr sentation d'une liste des principaux services effectu s au cours des trois derni res ann es, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou priv . Les prestations de services sont pr ouv es par des attestations du destinataire ou,   d faut, par une d claration de l'op rateur  conomique - D claration indiquant l'outillage, le mat riel et l' quipement technique dont le candidat dispose pour la r alisation de march s de m me nature. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacit  de l'entreprise peut  tre apport e par tout moyen, notamment par les certificats d'inscription au registre des transporteurs d livr  par les autorit s administratives comp tentes (d cret 99-752 du 30 ao t 1999), des certificats d'identit  professionnelle ou des r f rences attestant de la comp tence de l'entreprise   r aliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Pour produire les renseignements  num r s ci-dessus, les candidats ont la possibilit  d'utiliser les formulaires DC1 (  Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (  D claration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou le DUME. Tous les documents devront  tre dat s et sign s en original par une personne habilit e   engager la soci t . Pour les copies, celles-ci devront rev tir la mention "copie certifi e conforme   l'original", dat es et sign es en original par une personne habilit e   engager la soci t . En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pi ces et d clarations  num r es. L'appr ciation des capacit s professionnelles, techniques et financi res d'un groupement est globale. Il n'est pas exig  que chaque membre du groupement ait la totalit  des comp tences techniques requises pour l'ex cution du march . Pour... (voir DC2) Technique d'achat: Accord-cadre Date et heure limites de r ception des plis: 22/04/2022 Heure locale: 16h00 Pr sentation des offres par catalogue  lectronique: Interdit.

Le candidat doit  tre titulaire d'un titre de march  europ en (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME compl t. Capacit   conomique et financi re - conditions / moyens de preuve: 1. Une d claration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du march , r alis s au cours des trois derniers exercices disponibles. Si un candidat est objectivement dans l'impossibilit  de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacit  financi re par la production de tout document consid r  comme  quivalent (une attestation comptable  tat financier de l'entreprise depuis sa cr ation, dont le chiffre d'affaires ainsi que, le cas  ch ant, la liste des  ventuelles prestations en cours en pr cisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations ex cut es).

Capacit s techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve: 1. - Une d claration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois derni res ann es. - Pr sentation d'une liste des principaux services effectu s au cours des trois derni res ann es, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou priv . Les prestations de services sont pr ouv es par des attestations du destinataire ou,   d faut, par une d claration de l'op rateur  conomique - D claration indiquant l'outillage, le mat riel et l' quipement technique dont le candidat dispose pour la r alisation de march s de m me nature. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacit  de l'entreprise peut  tre apport e par tout moyen, notamment par les certificats d'inscription au registre des transporteurs d livr  par les autorit s administratives comp tentes (d cret 99-752 du 30 ao t 1999), des certificats d'identit  professionnelle ou des r f rences attestant de la comp tence de l'entreprise   r aliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Pour produire les renseignements  num r s ci-dessus, les candidats ont la possibilit  d'utiliser les formulaires DC1 (  Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (  D claration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou le DUME. Tous les documents devront  tre dat s et sign s en original par une personne habilit e   engager la soci t . Pour les copies, celles-ci devront rev tir la mention "copie certifi e conforme   l'original", dat es et sign es en original par une personne habilit e   engager la soci t . En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pi ces et d clarations  num r es. L'appr ciation des capacit s professionnelles, techniques et financi res d'un groupement est globale. Il n'est pas exig  que chaque membre du groupement ait la totalit  des comp tences techniques requises pour l'ex cution du march . Pour... (voir DC2) Technique d'achat: Accord-cadre Date et heure limites de r ception des plis: 22/04/2022 Heure locale: 16h00 Pr sentation des offres par catalogue  lectronique: Interdit.

Le candidat doit  tre titulaire d'un titre de march  europ en (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME compl t. Capacit   conomique et financi re - conditions / moyens de preuve: 1. Une d claration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du march , r alis s au cours des trois derniers exercices disponibles. Si un candidat est objectivement dans l'impossibilit  de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacit  financi re par la production de tout document consid r  comme  quivalent (une attestation comptable  tat financier de l'entreprise depuis sa cr ation, dont le chiffre d'affaires ainsi que, le cas  ch ant, la liste des  ventuelles prestations en cours en pr cisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations ex cut es).

Capacit s techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve: 1. - Une d claration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois derni res ann es. - Pr sentation d'une liste des principaux services effectu s au cours des trois derni res ann es, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou priv . Les prestations de services sont pr ouv es par des attestations du destinataire ou,   d faut, par une d claration de l'op rateur  conomique - D claration indiquant l'outillage, le mat riel et l' quipement technique dont le candidat dispose pour la r alisation de march s de m me nature. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacit  de l'entreprise peut  tre apport e par tout moyen, notamment par les certificats d'inscription au registre des transporteurs d livr  par les autorit s administratives comp tentes (d cret 99-752 du 30 ao t 1999), des certificats d'identit  professionnelle ou des r f rences attestant de la comp tence de l'entreprise   r aliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Pour produire les renseignements  num r s ci-dessus, les candidats ont la possibilit  d'utiliser les formulaires DC1 (  Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (  D claration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou le DUME. Tous les documents devront  tre dat s et sign s en original par une personne habilit e   engager la soci t . Pour les copies, celles-ci devront rev tir la mention "copie certifi e conforme   l'original", dat es et sign es en original par une personne habilit e   engager la soci t . En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pi ces et d clarations  num r es. L'appr ciation des capacit s professionnelles, techniques et financi res d'un groupement est globale. Il n'est pas exig  que chaque membre du groupement ait la totalit  des comp tences techniques requises pour l'ex cution du march . Pour... (voir DC2) Technique d'achat: Accord-cadre Date et heure limites de r ception des plis: 22/04/2022 Heure locale: 16h00 Pr sentation des offres par catalogue  lectronique: Interdit.

Le candidat doit  tre titulaire d'un titre de march  europ en (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME compl t. Capacit   conomique et financi re - conditions / moyens de preuve: 1. Une d claration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du march , r alis s au cours des trois derniers exercices disponibles. Si un candidat est objectivement dans l'impossibilit  de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacit  financi re par la production de tout document consid r  comme  quivalent (une attestation comptable  tat financier de l'entreprise depuis sa cr ation, dont le chiffre d'affaires ainsi que, le cas  ch ant, la liste des  ventuelles prestations en cours en pr cisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations ex cut es).

Capacit s techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve: 1. - Une d claration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois derni res ann es. - Pr sentation d'une liste des principaux services effectu s au cours des trois derni res ann es, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou priv . Les prestations de services sont pr ouv es par des attestations du destinataire ou,   d faut, par une d claration de l'op rateur  conomique - D claration indiquant l'outillage, le mat riel et l' quipement technique dont le candidat dispose pour la r alisation de march s de m me nature. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacit  de l'entreprise peut  tre apport e par tout moyen, notamment par les certificats d'inscription au registre des transporteurs d livr  par les autorit s administratives comp tentes (d cret 99-752 du 30 ao t 1999), des certificats d'identit  professionnelle ou des r f rences attestant de la comp tence de l'entreprise   r aliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Pour produire les renseignements  num r s ci-dessus, les candidats ont la possibilit  d'utiliser les formulaires DC1 (  Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (  D claration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou le DUME. Tous les documents devront  tre dat s et sign s en original par une personne habilit e   engager la soci t . Pour les copies, celles-ci devront rev tir la mention "copie certifi e conforme   l'original", dat es et sign es en original par une personne habilit e   engager la soci t . En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pi ces et d clarations  num r es. L'appr ciation des capacit s professionnelles, techniques et financi res d'un groupement est globale. Il n'est pas exig  que chaque membre du groupement ait la totalit  des comp tences techniques requises pour l'ex cution du march . Pour... (voir DC2) Technique d'achat: Accord-cadre Date et heure limites de r ception des plis: 22/04/2022 Heure locale: 16h00 Pr sentation des offres par catalogue  lectronique: Interdit.

Constitution de soci t 

Par ASSP en date du 05/03/2022, il a  t  constitu  une SAS d nomm e :

GSP SECURITE

Siege social : 3 rue de la pommerale 78310 COIGNIERES Capital : 10000   Objet social : Gardiennage et surveillance des biens et des locaux et des personnes li es   ces biens, conducteurs et ma tres-chiens. Pr sident : M TRAORE MOHAMED demeurant 29 RUE DU PONT AMAR 91080 EVRY-COURCOURONNES du Dur e : 99 ans   compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Enqu te publique

COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE

AVIS D'ENQU TE PUBLIQUE ELABORATION DU R GLEMENT LOCAL DE PUBLICIT  (RLP) ARR T  PAR D LIB RATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021.

Par arr t  du 21 mars 2022, le Maire de Carri res-sur-Seine a prescrit l'ouverture de l'enqu te publique sur le projet d' laboration de RLP.

Monsieur Antoine FROSDO a  t  design  en qualit  de commissaire-enqu teur par le Tribunal Administratif de Versailles. L'enqu te publique se d roulera en mairie de Carri res-sur-Seine, au 24 rue Gabriel P ri, 78 420 Carri res-sur-Seine, du lundi 11 avril   8h30 au samedi 30 avril   12h, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans le respect des r gles sanitaires, du lundi   vendredi de 8h30   12h00 et de 13h30   17h00 et le samedi 30 avril de 9h00   12h00. Le public pourra prendre connaissance et consulter pendant toute la dur e de l'enqu te publique :

- le dossier papier en mairie, - le dossier num rique sur le site internet de la ville : https://www.carrieres-sur-seine.fr via la rubrique Ma Ville - Enqu tes publiques -  laboration du R glement Local de Publicit  (RLP) - Enqu tes publiques -  laboration du R glement Local de Publicit  (RLP) - le dossier d'enqu te publique pourra  galement  tre consult  aux m mes dates sur un support de l'information situ  en mairie de Carri res-sur-Seine dans les m mes conditions que celles pr vues pour la consultation du dossier papier - toute personne peut, sur sa demande et   ses frais, obtenir copie du dossier d'enqu te publique aupr s de la mairie de Carri res-sur-Seine. - le dossier d'enqu te publique pourra  galement  tre consult  aux m mes dates sur un support de l'information situ  en mairie de Carri res-sur-Seine dans les m mes conditions que celles pr vues pour la consultation du dossier papier - toute personne peut, sur sa demande et   ses frais, obtenir copie du dossier d'enqu te publique aupr s de la mairie de Carri res-sur-Seine. - le dossier d'enqu te publique pourra  galement  tre consult  aux m mes dates sur un support de l'information situ  en mairie de Carri res-sur-Seine dans les m mes conditions que celles pr vues pour la consultation du dossier papier - toute personne peut, sur sa demande et   ses frais, obtenir copie du dossier d'enqu te publique aupr s de la mairie de Carri res-sur-Seine.



Publiez votre annonce l gale avec Le Parisien

- Formulaires certifi s pour une annonce conforme Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h Paiement 100% s curis  Affichage en temps r el

Rdv sur leparisien.annonces-legales.fr

March s - de 90 000 Euros



AVIS DE MARCH  Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUT  DE COMMUNES COEUR YVELINES

ANTOINE Isabelle, 1 Place aux Herbes 78540 Neauphle t l. : 01-34-89-23-17 Courriel : antoine@ccy.fr

Objet du march  : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT   LA REALISATION DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL DE COEUR D'YVELINES Crit res d'attribution : Type de proc dure : proc dure adapt e. Date limite de r ception des offres : 21 Avril 2022   12h00. D lai minimum de validit  des offres : 90 jours   compter de la date limite de r ception des offres. Date d'envoi du pr sent avis   la publication : 21 Mars 2022.

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 5876 HT - (SAS) 1536 HT - (SARL) 138 C HT - (SNC) 214 C HT - (SARL) 1446 HT - (EURL) 1210 HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales : 214 C HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 138 C HT. Tarification au caractère (espace public) : Vires constitutionnelles et remissions des liquidateurs et clôture : 60 (0,103 C HT) - 75-92-93-94 (0,237 C HT) - 91-77-78-95 (0,2286 C HT)

**Enquête Publique**

**Divers considéré**

**publilégal** 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité  
**PREFECTURE DES YVELINES**  
DIRECTION DE LA REGLÉMENTATION ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
**COMMUNE DE POISSY**  
**RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES)

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy
- le parcelaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se tiendra du **jeudi 10 mars à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30**.

**Commissaire enquêteur** : Monsieur Michel Genesco, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite)

**Lieux de l'enquête** :

Le dossier d'enquête comprenant des informations environnementales, notamment l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- à la mairie de Poissy
- sur un poste informatique à la préfecture des Yvelines - secrétariat DRCT (1 avenue de l'Europe - 78000 Versailles), de 8 h 45 à 13 h et de 14 h à 15 h 45
- sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du **jeudi 10 mars 2022 à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30** par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecoquartier-rougetdelisle@enqueteunique.net](mailto:ecoquartier-rougetdelisle@enqueteunique.net)

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :

- jeudi 10 mars 2022 de 9 h à 12 h
- samedi 19 mars 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 24 mars 2022 de 16 h à 19 h
- mercredi 30 mars 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 8 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines déclarera ou non l'utilité publique de l'opération.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).

EP 22-077 / contact@publilegal.fr

**publilégal** 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité  
**PREFECTURE DES YVELINES**  
DIRECTION DE LA REGLÉMENTATION ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
**RAPPEL**  
**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES**  
**COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE**  
Projet de mise en valeur de l'allée royale de Villepreux

Il sera procédé à deux enquêtes publiques conjointes portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet de mise en valeur de l'allée royale de Villepreux
- le parcelaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Ces enquêtes publiques, d'une durée de 15 jours, se tiendront du **jeudi 10 mars à 13 h au jeudi 24 mars 2022 à 20 h**.

**Commissaire enquêteur** : Monsieur Michel Riou, chef de projets industriels (en retraite)

**Lieux des enquêtes** :

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, à la mairie de Saint-Cyr-l'École.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Cyr-l'École, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Saint-Cyr-l'École, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.
- adressées par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [alleeroyale-villepreux@enqueteunique.net](mailto:alleeroyale-villepreux@enqueteunique.net)

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent dans les locaux de la mairie de Saint-Cyr-l'École, aux jours et heures suivants :

- jeudi 10 mars 2022 de 14 h à 16 h
- lundi 14 mars 2022 de 10 h à 12 h
- vendredi 18 mars 2022 de 15 h à 17 h
- jeudi 24 mars 2022 de 17 h à 20 h

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Saint-Cyr-l'École, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)).

EP 22-075 / contact@publilegal.fr

**COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS 78660**

**PROCÉDURE D'UNE MODIFICATION DU P.L.U**

**AVIS**

Par arrêté du 08/03/2021, le Maire a prescrit la modification du PLU d'Allainville-aux-bois afin d'adapter certaines dispositions réglementaires.

L'enquête publique aura lieu du 14/03/2022 09h00 au 14/04/2022 18h00. Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles en Mairie aux horaires habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête et sur le site internet de la Mairie. Des observations peuvent être envoyées par courrier à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur en Mairie ou par mail à : [enquetepubliqueallainville@gmail.com](mailto:enquetepubliqueallainville@gmail.com)

Monsieur Laurent CADET a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles. Il assurera les permanences suivantes dans la salle du conseil de la Mairie d'Allainville-aux-bois : samedi 19/03/2022 09h00 à 12h00 ; jeudi 24/03/2022 17h00 à 19h00 ; samedi 02/04/2022 09h00 à 12h00 ; jeudi 14/04/2022 15h00 à 18h00.

Maitre Céline GIBARD Avocate  
55 Rue aux Juifs  
76000 ROUEN

**EMEL'S**

SAS au capital de 20 000 Euros  
Siège social :  
Chemin Départemental 14  
78410 FLINS-SUR-SEINE  
859 276 796 RCS VERSAILLES

Le 24 février 2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Madame HIRELLA DUBOIS, demeurant 2, rue du Commandant Charcot 78120 LE GRAND QUEVILLY est nommée liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur ou les actes devant être notifiés et/ou la correspondance devra être adressée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et de société de VERSAILLES. Pour avis le liquidateur

**CHANGEMENT DE GERANCE ET TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant acte reçu par Maître Hanneluella SAMSON, Notaire titulaire d'un Office Notarial à CHOLET (49300), 9 Avenue des Platanes, le 22 février 2022 enregistré à ANGERS, le 2 mars 2022, volume 2022N0573, il a été procédé au changement de gerance et au transfert de siège social de : BM PPLATELIE, Société à responsabilité limitée au capital de 7 800€ dont le siège est à SAUZE-VAU-SAIS (79190), 2 rue de Calva, Vauvais, identifiée au SIHEN sous le numéro 451284426 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT. La Société dénommée Les associés ont décidé de transférer le siège social à AUF-FARGIS (78610), 9 La Mare Gagnée à compter du jour de l'acte. Monsieur Michel FERDIE et Madame Brigitte BOURBON demeurant à SAUZEVAUSSAIS (79190), 2 rue de Calva, Vauvais ont démissionné de leurs fonctions de gérants. Monsieur Gilles HANOTEL demeurant à AUF-FARGIS (78610), 9 La Mare Gagnée a été désigné nouveau gérant de la société à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT. Pour avis et mention

**Constitution de société**

Par acte SSP du 07/03/2022 il a été constitué une SAS dénommée AIGI INVESTISSEMENTS Siège social 80 rue parmentier 78630 ORGEVAL Capital: 10 000 € Objet: L'acquisition, la détention de la totalité ou de démembrements de tous droits sociaux, ou valeurs mobilières, de toutes participations dans tous groupements, directement ou indirectement, pour son propre compte, ou pour toute personne physique ou morale. L'accomplissement de tous actes ou convention y relatifs, dont la gestion, la cession, la négociation, l'administration du portefeuille ainsi constitué. Les prestations et services aux filiales et participations dans tous domaines. Président: M. DE ARAUJO TRICHEIRO Antonio 80 rue parmentier 78630 ORGEVAL Transmission des actions: La cession ou transmission des actions de l'association unique est libre. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VERSAILLES

**MONTESPAN**

SARL au capital de 1000 € € Siège social : 23 bis, Route de Cholet 78450 CHEVREUSE RCS VERSAILLES 880839863 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 10/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/12/2021. Il a été nommé liquidateur Monsieur Hardy Zacharie demeurant 1, Allée des Bougainvilliers 78450 CHAVENAY et fixé le siège de liquidation ou les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Par décision AGE du 31/12/2021, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation, de donner quitus au liquidateur, M Hardy Zacharie demeurant 1, Allée des Bougainvilliers 78450 CHAVENAY pour sa gestion et décharge de son mandat, de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2021. Radiation au RCS de VERSAILLES.

Aux termes d'un ASSP en date du 01/02/2022 aux MUREAUX, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **DJUDAN**

Siège social : 19 rue Jules Ferry, 78520 LIMAY

Objet social : Accueil, hébergement, séjour de rupture, médiation et accompagnement social pour enfants, adultes et familles en difficultés sociales, autre forme d'hébergement, gestion et mise à disposition de personnels (travailleurs sociaux)

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Kavitzaque MENDY, 19 rue Jules Ferry, 78520 LIMAY Et Madame Virginie MENDY, 39 rue de la Croix du Chenet, 78270 BLARU Immatriculation de la Société au RCS de VERSAILLES

Pour avis : La Gérance

**MSL ECHAFAUDAGE**

SARL au capital de 100 € € Siège social : 60, Rue Ferdinand Charrier 92210 SAINT-CLLOUD RCS NANTERRE 636626711 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 120, Rue Robert Bouquet 78500 SARTROUVILLE à compter du 24/11/2021. Gérance : M Ali Ahmed demeurant 120, Rue Robert Bouquet 78500 SARTROUVILLE. Radiation au RCS de NANTERRE et Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Suivant acte SSP en date du 17 novembre 2021, constitution de la SAS :

**Dénomination :**

**M.F.G.S ECHAFAUDAGE**

Capital : 500 euros

Siège social : 13, Allée du Moissonneur-78310 COIGNIERES

Objet : Montage et démontage d'échafaudages.

Président : Monsieur MAKUKA SUNGA Ganga demeurant : Chez Madame MANGBOYO Gladys 4, rue des Marchands 78310 COIGNIERES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES

**La reproduction de nos petites annonces est interdite**

**ferrari publicité**

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formative des sociétés

01 42 96 96 58

[www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

**Publiez votre annonce légale avec Le Parisien**

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

# Annonces légales

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES  
MERCREDI 23 MARS 2022  
www.78actu.fr

49

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines  
Mercredi 23 mars 2022

Marchés publics  
Procédure adaptée

7285397001 - SF

Commune d'Orgeval

Entretien des espaces verts de la ville d'Orgeval.

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mme Sylvie PICHARD, maire d'Orgeval, 123, rue du Docteur-Maurer, 78630 Orgeval.  
Objet du marché : entretien des espaces verts de la ville d'Orgeval.  
Durée du marché : 3 ans et 8 mois.  
Nombre et consistence des lots : lot unique.  
Procédure de passation : procédure adaptée.  
Modalités d'attribution : marché à bons de commande.  
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite des offres.  
Critères de sélection :  
Critère technique : 80 dont :  
- Moyens humains dédiés au marché : 25  
- Organisation mise en oeuvre - sécurité et hygiène sur le terrain : 20  
- Pertinence des moyens prévus : 10  
Description détaillée des moyens déployés en faveur de la protection de l'environnement : 5  
Critère prix : 40.  
Date limite : date limite de réception des offres : 8 avril 2022 à 17 h 00.  
Renseignements divers :  
Les renseignements sont à demander via la plateforme www.achatpublic.com  
Adresse internet du profil acheteur :  
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\_detail.do?PCSLID=CSL\_2022\_070GzFzV  
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 17 mars 2022.

Avis administratifs

7285592201 - AA

Commune de CARRIÈRES-SUR-SEINE

Élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP)  
arrêté par délibération du conseil municipal  
du 29 novembre 2021

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 mars 2022, le Maire de Carrières-sur-Seine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de RLP.  
M. Antoine FROSIQ est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles.  
L'enquête publique se déroulera en mairie de Carrières-sur-Seine, au 24, rue Gabriel-Pier 78420 Carrières-sur-Seine, du lundi 11 avril à 8 h 30 au samedi 30 avril à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans le respect des règles sanitaires, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi 30 avril de 9 h 30 à 12 h 00.  
Le public pourra prendre connaissance et consulter pendant toute la durée de l'enquête publique :  
- le dossier papier en mairie,  
- le dossier numérique sur le site internet de la ville :  
https://www.carrieres-sur-seine.fr, via la rubrique Ma Ville > Enquêtes publiques > élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP)  
- le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Carrières-sur-Seine dans les mêmes conditions que celles prévues pour la consultation du dossier papier  
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Carrières-sur-Seine.  
Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le projet d'élaboration de RLP :  
- sur le registre "papier" à feuillettes non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Carrières-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;  
- sur le registre "dématérialisé" accessible à l'adresse suivante :  
https://www.carrieres-sur-seine.fr, via la rubrique Ma Ville > Enquêtes publiques > élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) du lundi 11 avril 2022 8 h 30 au samedi 30 avril 2022 12 h 00 ;  
- par courrier postal en mairie à l'adresse : M le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à l'Hôtel de Ville de Carrières-sur-Seine, 1, rue Victor-Hugo BP 59 - 78421 Cedex 4 Carrières-sur-Seine ;  
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enqueteepublique.RLP@carrieres-sur-seine.fr accessible en continu pendant toute la durée de l'enquête publique  
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique ainsi que les observations portées aux registres d'enquête "papier" et dématérialisé seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la ville : https://www.carrieres-sur-seine.fr  
Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie :  
- le lundi 11 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le mardi 25 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le samedi 30 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.  
Il rédigera son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête. Ils seront déposés en mairie et tenus à disposition du public pendant un an.  
À l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au conseil municipal de la commune de Carrières-sur-Seine.

Avis administratifs

7285278401 - AA

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Commune de POISSY

AVIS DE PROLONGATION  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique unique, ouverte à la mairie de Poissy du 10 mars à 8 h 30 au 8 avril 2022 à 17 h 30, préalable à la déclaration d'utilité publique et projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC École) et au parcelaire, est prolongée de 14 jours, soit jusqu'au vendredi 22 avril 2022 à 17 h 30.  
M. Michel Genesco, commissaire enquêteur, tiendra 2 permanences supplémentaires pour entendre toute personne intéressée, dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :  
- le mercredi 13 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le mardi 19 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.  
Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations initialement prévues dans l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 sont prolongées jusqu'au 22 avril 2022 à 17 h 30.  
EP 22-077 / contact@publiblog.fr

7285283901 - AA

Mairie de MAREIL-MARLY

Modification du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par arrêté municipal en date du 14 mars 2022, le maire a prescrit la modification du projet commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mareil-Marly.  
Cet arrêté municipal est affiché depuis le 14 mars 2022, et peut être consulté en mairie, au 2, rue Tellier-Frères, 78750 Mareil-Marly.

Vie de sociétés

7285032401 - VS

RECTIFICATIF

Suivant acte reçu par Me Frédéric MAURER, notaire à Pousy, le 7 mars 2022, a été constituée la société civile dénommée "SCI O'BULL", siège social : Maisons-Lafitte (78600), 4, avenue Châteaubriand.  
Capital social : mille euros (1 000 euros), divisé en 100 parts sociales de dix euros (10 euros) chacune, numérotées de 1 à 100.  
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.  
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.  
Nom(s) premier gérant de ladite société : - M. Pierre Denis Charles Jean CAILLEAU, commissaire, demeurant à Maisons-Lafitte (78600), 4, avenue Châteaubriand.  
- Mme Sylvie Louise Gerorgette MAIRAIS, sans profession, demeurant à Maisons-Lafitte (78600), 4, avenue Châteaubriand.

7285687401 - VS

SOFFRATÉ

Société par actions simplifiée  
Au capital de 300 000 euros  
Siège social :  
601 B, rue du Docteur-Maurer  
78630 ORGEVAL  
331 532 549 RCS Versailles  
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL  
Aux termes des décisions de l'assemblée unique du 14 mars 2022, il résulte que le siège social a été transféré à Severy (71100), 6, rue des Lochés, à compter du même jour.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention au RCS de Versailles.  
Pour avis.

7285285601 - VS

SASU ROBBOA

SASU au capital de 1 euro  
39, avenue Colonel Fabien  
78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
829 655 299 RCS Versailles  
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL  
L'Assemblée unique a décidé, le 15 mars 2022, de transférer le siège social de la société, le 15 avril 2022, au 6, square Buffon, 78330 Fontenay-le-Fleury.  
Mention au RCS de Versailles.  
Pour avis.

7284970001 - VS

FITECO  
Expertise comptable - Conseil - Audit

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous-seing-privé, en date du 7 mars 2022, à Bougival, Dénomination : OMTI-FRA. Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 21, chemin du Haut-du-Trou-Martin, 78380 Bougival. Objet : La prise de toutes participations dans toutes sociétés, immobilières ou non, acquérir ou recevoir en apport ou plus généralement détenir toutes participations sous forme d'actions, de parts, et d'une manière générale de toutes valeurs mobilières et droits sociaux dans toutes sociétés, quelles que soient leurs activités, assurer la gestion de ces participations, les négocier et plus généralement participer à ce titre à la vie des entreprises dont elle détient une partie du capital ; - la gestion, l'administration et l'exploitation sous toutes formes, par bail, location ou autrement, avec ou sans promesse de vente, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport, échange, construction ou autrement), ou de financement (emprunt, crédit-bail), de tous terrains, immeubles, ou droits immobiliers, de biens meubles et de droits relatifs à ces biens et le cas échéant, la mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés, - la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et d'une manière générale de tous placements y compris d'instruments financiers à terme, de contrats de capitalisation et opérations assimilées. Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tout ou par plusieurs opérations, notamment constitution d'hypothèque, de nantissement ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :  
- Au conseil, la formation, l'audit d'entreprise direct ou indirect dans le domaine de l'ingénierie d'entreprise - La conception, la réalisation, l'ingénierie, la gestion et l'organisation de chantier lié directement ou indirectement avec l'aménagement d'intérieur, les travaux du second œuvre et de gros-œuvre.  
- L'agencement de surfaces commerciales ou autres, la décoration et l'architecture d'intérieur ; - Le réaménagement d'agencements, de fabricants et de prestataires en général ; - Le négoce de tous matériaux et matériels se rapportant aux prestations ci-dessus et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient ; - La maîtrise d'œuvre de conception ou de réalisation de toute opération de travaux du second œuvre et de gros œuvre ; - La prise de marchés du second œuvre en tant que contractant général ; - toute opération de construction en maîtrise d'œuvre de maison/villa de type résidentiel ; - la réalisation d'opérations de marchand de biens ; - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ci-dessus ; - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : agrément pour toutes cessions. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. A été nommé : président : M. Franck DUBOIS - 21, chemin du Haut-du-Trou-Martin, 78380 Bougival. La société sera immatriculée au RCS de Versailles.  
Pour avis.

7285037101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marie PERON, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle Maître Olivier GOASGUEN et Maître Paul-Albert GOASGUEN, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial à Brest, 31, rue Brande, SCP GOASGUEN, notaires à Brest, le 14 mars 2022, a été constituée une société civile :  
Dénomination sociale : Beta Square Real Estate.  
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers en question, notamment, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
L'acquisition, la propriété, la gestion de titres et valeurs mobilières.  
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties et sûretés réelles et personnelles à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.  
Siège social : Marly-le-Roi (78160) 61, route de l'Étang.  
Durée : 99 années.  
Capital social : 200 euros (variable).  
Agrément : toute cession de parts soumises à agrément préalable.  
Gérants associés :  
M. Salmane BAH, demeurant à Marly-le-Roi (78160) 61, route de l'Étang.  
Mme Nafatu BARRY, demeurant à Marly-le-Roi (78160) 61, route de l'Étang.  
Inmatriculation au RCS de Brest.  
Pour avis  
Me Marie PERON.

7285178401 - VS

NON-RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes des décisions de l'assemblée unique du 11 mars 2021 de la société DPM, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 20, Grande-Rue, 78660 Oranville - RCS Versailles n°523 701 050, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de Mme Catherine LE GUYADER, commissaire aux comptes titulaire et de M. Eric FERTE, suppléant, en vertu de l'article L227-91 du code de commerce.  
Pour avis.

7285128301 - VS

CAPMATI

SASU au capital de 1 000 euros  
Siège social : 17, Grande-Rue  
78770 AUTEUIL.  
RCS Versailles 833300197  
CAPITAL SOCIAL  
Par décision du président du 29 décembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1 000 à 1 700 euros. Modification au RCS de Versailles.

7285371801 - VS

CLINIQUE VÉTÉRAIRE  
CARPENTIER & VAN KOTE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
16, avenue de la République  
78600 LE MESNIL-LE-ROI  
908 481 781 RCS Versailles

MODIFICATIONS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 1er février 2022, il résulte qu'à compter de ce jour :  
1. que M. Sébastien VAN KOTE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.  
2. que M. Sébastien VAN KOTE, demeurant 120, rue de Sully, 92100 Boulogne-Billancourt, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Jean Philippe CARPENTIER, démissionnaire.  
Pour avis  
Le Président.

7285334201 - VS

AMG

SAS société en liquidation  
Capital social : 8 000 euros  
Siège social :  
49, rue du Général-de-Gaulle  
78120 RAMBOUILLET  
378 278 063 RCS Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné-quitus au liquidateur M. Alain HAMON demeurant 6, rue d'Angivier, 78120 Rambouillet et prononcé la clôture de liquidation de la société AMG.  
La société sera radiée du RCS de Versailles.  
Le Liquidateur.

7285485901 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14 mars 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale :  
AS 78 EXPRESS.  
Forme : SASU.  
Capital : 2 000 euros.  
Siège social : 23, rue de l'Église, 78600 Sartrouville.  
Durée : 99 ans.  
Objet social : exploitation de véhicules de transports routiers légers de marchandises.  
Cession d'actions et agréments : les cessions d'actions s'effectuent librement.  
Président : M. SAKO AI, demeurant au 23, rue de l'Église, 78600 Sartrouville.  
Inmatriculation au RCS de Versailles.

72846/3201 - VS

CLIMAXE

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social :  
57, Esplanade du Général-de-Gaulle  
92081 PARIS LA DEFENSE  
850 255 140 RCS Nanterre

MODIFICATIONS

Suivant délibération de l'Associé unique du 22 février 2022, il a été :  
- décidé de transférer le siège social au 15, rue Hans List, Parc Claude Monet, 78280 Crosy-sur-Seine et de modifier en conséquence l'article 4 - Siège social des statuts ;  
- pris acte de la démission de M. Antoine de SAINT AGNAN de ses fonctions de Président et nommé M. Atif CHARAF, demeurant à Suresnes (92150), 20, rue Merlin de Thionville en son remplacement ;  
- nommé, en qualité de Directeur Général M. Anthony DAROT, demeurant à Maisons-Lafitte (78600), 22, avenue du Général-de-Gaulle.  
Prise d'effet : 1er février 2022.  
La société sera désormais immatriculée auprès du RCS de Versailles.

le Courrier des Yvelines  
est habilité à publier les annonces légales sur le département des Yvelines  
Ses services sont à votre disposition  
74, rue de la République  
78000 Versailles  
Tél. 02 39 32 90 43  
Fax. 0 230 309 009  
E-mail : annonces.legales@lecourrier.fr

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 10 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation: Tarification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales: (SA) 302€ HT - (SAS) 133€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 234 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 120€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales: 214 € HT - CLÔTURE de liquidation des sociétés civiles ou commerciales: 108 € HT. Tarification au caractère (équaire inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et héritiers: (S) 10,193 € HT - (S) 92 - 93 - 94 (0,237 € HT) - (S) 77 - 78 - 95 (0,226€)

**Enquête Publique**

**Constitution de société**

**publégale** 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publégale.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité  
**PREFECTURE DES YVELINES**  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
**COMMUNE DE POISSY**  
**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES)

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :  
- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy  
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se tiendra du jeudi 10 mars à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30.

**Commissaire enquêteur** : Monsieur Michel Genesco, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite)

**Lieux de l'enquête** :  
Le dossier d'enquête comprend des informations environnementales, notamment l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :  
- à la mairie de Poissy  
- sur un poste informatique à la préfecture des Yvelines - secrétariat DRCT (1 avenue de l'Europe - 78000 Versailles), de 8 h 45 à 13 h et de 14 h à 15 h 45  
- sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :  
- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,  
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du jeudi 10 mars 2022 à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30 par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecoquartier.rougetdelisle@enquetepublique.net](mailto:ecoquartier.rougetdelisle@enquetepublique.net)

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :  
- jeudi 10 mars 2022 de 9 h à 12 h  
- samedi 19 mars 2022 de 9 h à 12 h  
- jeudi 24 mars 2022 de 16 h à 19 h  
- mercredi 30 mars 2022 de 9 h à 12 h  
- vendredi 8 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines déclarera ou non l'utilité publique de l'opération.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).

EP 22-077 / contact@publégale.fr

**publégale** 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publégale.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité  
**PREFECTURE DES YVELINES**  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
**COMMUNES DE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE**  
**RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE**  
préalable au projet de requalification de la RD 190

Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de déterminer les emprises foncières à exproprier et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

**Durée de l'enquête** : 30 jours, du jeudi 17 février au vendredi 18 mars 2022 inclus

**Commission d'enquête** :  
M. Laurent Dané, chef de projets informatiques, président  
Mme Roselyne Lecomte, expert en droit foncier et droit de l'urbanisme  
M. Claude Garreau, géomètre expert DPLG

**Lieux de l'enquête** :  
Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la mairie de Carrières-sous-Poissy et à la mairie de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur les biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :  
- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête,  
- soit adressées par écrit aux maires qui les joindront aux registres, ou transmises au président de la commission d'enquête domicilié pour cette enquête à la mairie de Carrières-sous-Poissy, désignée comme siège de l'enquête,  
- soit adressées par mail au président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : [requalificationrd190@enquetepublique.net](mailto:requalificationrd190@enquetepublique.net)

Un des membres de la commission d'enquête recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront :

- à la mairie de Carrières-sous-Poissy, les :  
jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h  
samedi 26 février 2022 de 9 h à 12 h  
mercredi 9 mars 2022 de 15 h à 19 h  
jeudi 17 mars 2022 de 14 h à 17 h
- à la mairie de Triel-sur-Seine, les :  
mercredi 2 mars 2022 de 14 h à 17 h  
samedi 12 mars 2022 de 9 h à 12 h

En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes notamment lors des permanences

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la mairie de Carrières-sous-Poissy et à la mairie de Triel-sur-Seine, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public.

EP 22-007 / contact@publégale.fr

**COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS 78660**

Procédure d'une modification du PLU

AVIS

Par arrêté du 08/03/2021, le Maire a prescrit la modification du PLU d'Allainville-aux-bois afin d'adapter certaines dispositions réglementaires.

L'enquête publique aura lieu du **14/03/2022 09h00 au 14/04/2022 18h00**. Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles en Mairie aux horaires habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête et sur le site internet de la Mairie. Des observations peuvent être envoyées par courrier à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur en Mairie ou par mail à : [enquetepublique@allainville-gmail.com](mailto:enquetepublique@allainville-gmail.com)

Monsieur Laurent CADET a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles. Il assurera les permanences suivantes dans la salle du conseil de la Mairie d'Allainville-aux-bois : samedi 19/03/2022 09h00 à 12h00, jeudi 24/03/2022 17h00 à 19h00, samedi 02/04/2022 09h00 à 12h00, jeudi 14/04/2022 15h00 à 18h00.

Par ASSP en date du 17/02/2022, il a été constituée une SASU dénommée :

**GTG CONSULTING**

**Siège social** : 4 rue de la paroisse 78000 VERSAILLES Capital : 1000 € **Objet social** : Conseil en gestion des affaires **Président** : M Acthal Saadia demeurant 11 allée Louis dagueire 95100 ARGENTEUIL élu pour une durée de 99 ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires en accord avec accord du Président de la Société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

**Divers société**

**FIMMO CONSEIL**

SARL au capital de 5000 € **Siège social** : 1 RUE EDMOND MICHELET 78450 VILLEPREUX RCS VERSAILLES 829784404

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 28 bis Avenue des Platanes 78660 SAINT-NOM-LA-BRETECHE à compter du 01/02/2022. Modification au RCS de VERSAILLES.

**ECRB**

SASU au capital de 1000 € **Siège social** : 7 RUE ANDRE BRETON 78130 LES MUREAUX Modification au RCS de VERSAILLES 875168342

Par décision de l'Assemblée Unique du 16/02/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : LE TRANSPORT DES PERSONNES PAR VEHICULE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (VTC)

**Collectivités territoriales**

Optimisez votre communication  
Publiez vos annonces d'enquêtes publiques dans le Parisien

01 87 39 82 96  
[legales2@leparisien.fr](mailto:legales2@leparisien.fr)

**ferrari publicité**

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formales des sociétés

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires

01 42 96 06 50  
[agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr)

www.ferrari.fr

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

# Annonces légales

Tarif de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

Département 78 - Le Courrier des Yvelines  
Mercredi 16 mars 2022

## Avis administratifs

7284658101 - AA

République française  
Liberté - Égalité - Fraternité  
Préfecture des YVELINES  
Direction de la réglementation et des collectivités territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
Commune de POISSY

### Projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles)

#### RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :  
- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles) à Poissy.  
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se tiendra du jeudi 10 mars à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30.

Commissaire enquêteur : M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite).

Lieux de l'enquête :  
Le dossier d'enquête comprenant des informations environnementales, notamment l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- à la mairie de Poissy,  
- sur un poste informatique à la préfecture des Yvelines, secrétariat DRCT (1, avenue de l'Europe, 78000 Versailles), de 8 h 45 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45,  
- sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>.
- Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :
- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
  - soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du jeudi 10 mars 2022 à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30 par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecoquartier-rougetdeleisle@enqueteublique.net](mailto:ecoquartier-rougetdeleisle@enqueteublique.net).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :  
- jeudi 10 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- samedi 19 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- jeudi 24 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- mercredi 30 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- vendredi 8 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr).

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines déclarera ou non l'utilité publique de l'opération.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).

EP 22-077/contact@publilgal.fr

7284667001 - AA

### Commune du CHESNAY-ROCQUENCOURT Élaboration du Règlement Local de Publicité 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 14 mars 2022, M. le Maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du règlement local de publicité (RLP).

L'enquête se tiendra du lundi 4 avril à 0 h 00 au mercredi 20 avril 2022 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la ville, et en mairie, au service urbanisme (1er étage), aux heures d'ouverture du service : les lundis, mercredis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 00, les mardis de 8 h 30 à 19 h 00, et les vendredis de 8 h 30 à 17 h 00.

Le public pourra consigner ses observations pendant la période précisée sur un registre d'enquête mis à sa disposition en mairie avec le dossier, ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-rlp@chesnay-rocquencourt.fr](mailto:enquete-publique-rlp@chesnay-rocquencourt.fr).

Il pourra également, pendant toute la durée de l'enquête, formuler ses observations en les adressant à : M. le Commissaire Enquêteur, Enquête publique d'élaboration du RLP, Hôtel de Ville, 9, rue Potier, BP 150, 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex.  
M. Guy POIRIER (ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts), a été désigné commissaire enquêteur. Il recevra en mairie le lundi 4 avril de 15 h 00 à 17 h 00, le samedi 9 avril de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 20 avril de 15 h 00 à 17 h 00, et procédera ensuite à la clôture du registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès réception en mairie.

Pour toute information sur le projet de RLP, s'adresser au service urbanisme de la commune ([urbanisme@chesnay-rocquencourt.fr](mailto:urbanisme@chesnay-rocquencourt.fr)).

## Vie de sociétés

7284235301 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Frédéric MAURER, notaire à Rouen, le 7 mars 2022, a été constituée la société civile dénommée "SCI O'BULL", siège social : Maisons-Laffitte (78500), 4, avenue Châteaubriand.

Capital social : mille euros (1 000 euros), divisé en 100 parts sociales de dix euros (10 euros) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. Versailles.

Cessions de parts sociales à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société :

- M. Pierre Denis Charles Jean CAILLÉAU, commerçant, demeurant à Maisons-Laffitte (78500), 4, avenue Châteaubriand.

- Mme Sylvie Louise Georgette MAIRIS, sans profession, demeurant à Maisons-Laffitte (78500), 4, avenue Châteaubriand.

7284853001 - VS

### DO RE MI TRANSPORTS

SARL société en liquidation  
Au capital social de 6 000 euros  
Siège social : 8 square Surcouf  
78150 LE CHESNAY  
517 562 237 RCS de Versailles

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 mars 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 mars 2022. M. Takaki Furukawa, demeurant 6, square Surcouf, 78150 Le Chesnay a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis,  
Furukawa Takaki.

7284853801 - VS

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : C.E.T.  
Forme : SARL  
Capital social : 490 001 euros.  
Siège social : 34, avenue des Roses, 93250 Villemonais.

512327487 RCS de Bobigny.  
Aux termes d'une décision en date du 15 février 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 15 février 2022, de transférer le siège social à 29 Bis, rue de la Prairie, 78120 Rambouillet.

Gérant : M. Xavier Grimaldi, demeurant 34, avenue des Roses, 93250 Villemonais.  
Radiation du RCS de Bobigny et immatriculation au RCS Versailles.

7283110901 - VS

### WEILL & CIE

13, route de la Gûsté  
78125 POIGNY-LA-FORÊT  
SAS au capital social de 304 898,03 euros  
384 641 247 RCS Versailles

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

Selon AG du 10 février 2022, il a été pris acte de l'arrivée à expiration des mandats de la société BOUTON ET ASSOCIÉS (350 094 694 RCS Paris), commissaire aux comptes titulaire, et de la société DYNEXPERT (388 083 461 RCS Paris), commissaire aux comptes suppléant.

Mention en sera faite au RCS de Versailles.

7284331701 - VS

### ACTEO Société d'Avocats SIZAIRE GAUTHIER GRIZET

Rue Gustave-Eiffel  
17140 LAGORD

### SCI SOLEILLE

Société civile immobilière  
Au capital de 729 750 euros  
Siège social : 44, cours des Dames  
17000 LA ROCHELLE  
498 703 628 RCS La Rochelle

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des délibérations de l'AGE du 15 décembre 2021, les associés de la société SCI SOLEILLE qui pour objet la prise de participation dans toutes opérations immobilières à condition qu'elles soient conformes au caractère civil de la société, notamment par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ou à tout autre objet similaire ou connexe, pourvu qu'ils ne modifient pas le caractère civil de la société, ont décidé de transférer le siège social 10, rue de Franche Comté, 78150 Le Chesnay-Rocquencourt à effet du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Gérance : M. Louis-Marie SOLEILLE, demeurant 10, rue de Franche Comté, 78150 Le Chesnay-Rocquencourt, M. Vincent SOLEILLE, demeurant 11, rue de la Brigade Alsace Lorraine, 67000 Strasbourg, M. Henry SOLEILLE, demeurant 22, rue des Peupliers, 78150 Le Chesnay-Rocquencourt, Mme Véronique SOLEILLE, demeurant 25, rue des Mézanges, Saint-Lambert des Leves, 49400 Saumur, Mlle Béatrice SOLEILLE-DUVAL, demeurant 6, square Louis-Biérot, 92130 Issy-les-Moulineaux, Mme Blaindine SOLEILLE-ESCHBACH, demeurant 2, montée des Bousseaux, 71250 Jalogy.

Dépôt des actes : RCS Versailles.

Pour avis,  
La Gérance.

7284560901 - VS

### SCG AGAP ASSOCIES EN GASTROENTEROLOGIE A POISSY

SCM au capital de 180 euros  
8, rue Saint-Louis  
78300 POISSY  
RCS Versailles D 890 931 357

### AVIS DE MODIFICATIONS

Le 15 décembre 2021, Mme Caroline POKA TSEMJO épouse NGANDJONG, née le 27 avril 1972 à Paris 12ème arrondissement, de nationalité française, demeurant 19, avenue Cardinale, 93150 Taverny, a démissionné de ses fonctions de cogérante de la SCMAGAP - ASSOCIES EN GASTROENTEROLOGIE A POISSY, avec effet au 31 décembre 2021. M. Serge RAMBAUD reste seul gérant de la société.

Pour avis,

## Autres légales

7284255601 - DL

### CHANGEMENT DE NOM

M. Bernard JEANNE né le 10 juin 1961 à 92100 Boulogne-Bilancourt demeurant 27, avenue Raymond Maire, 78170 La Celle-St-Cloud agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de JEANNE-BEYLOT.

## Autres légales

7281555101 - DL

### DÉCLARATION D'INSAISSISABILITÉ

Aux termes d'un acte reçu par Me Émile-Simone ARTIS, notaire, titulaire d'un office notarial à Maintenon, 19, rue Collin-d'Harleville, le ... il a été constaté la déclaration d'insaisissabilité, par Mme Audrey OUEINI, consultante technico légal dans l'entreprise individuelle APAREZ dont le numéro de Siren est le 895 075 737, épouse de M. Frédéric Manuel, Léon PÉREZ, demeurant à Versailles (78000), 15, rue des Réservoirs, née à Beyrouth (Liban) le 3 janvier 1972. Et portée sur la toute propriété du bien suivant dépendant de la communauté de biens existante entre M. et Mme PÉREZ :

Désignation : Dans un ensemble immobilier situé à Le Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) 78150, 43, rue de Versailles, et 2 bis, rue des Deux-Cousins, figurant ainsi au cadastre : section AK numéro 354, lieudit 43 B, rue de Versailles, pour une surface de 1 are et 61 centiares ; section AK numéro 371, lieudit 43 B, rue de Versailles, pour une surface de 2 ares et 28 centiares ; section, AK numéro 373, lieudit 2 B, rue des Deux-Cousins, pour une surface de 9 ares et 74 centiares. Soit une surface totale de 13 ares et 61 centiares.

Les lots de copropriété suivants : Lot numéro neuf (9), 2ème étage, un appartement portant le numéro 22 du plan de l'architecte comprenant : entrée-séjour-cuisine, chambre, salle de bains-vc, dégagement, placards, balcon.

Et les trois cent soixante-quatorze/dix millièmes (374/10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro trente et un (31) Sous-sol, un parking portant le numéro 20 du plan de l'architecte, et les neuf-neuf/dix millièmes (99/10000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-huit (58) Sous-sol, une cave portant le numéro 12 de plan de l'architecte, et les deux/dix millièmes (2/10000èmes) des parties communes générales.

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au Service de la publicité foncière.

Pour insertion  
Le notaire.

7284115301 - DL

### AJRS Administrateurs Judiciaires Restructuring & Solutions Me Philippe JEANNEROT

### RECHERCHE DE CANDIDATS PRENEURS

en vue d'une cession (L.642-1 et suivants du Code de commerce)

### RESTAURATION TRADITIONNELLE

Jugement d'ouverture : 21 mars 2021.  
Activité : restauration traditionnelle à consommer sur place, à emporter et à livrer et disposition d'une licence IV.

Siège social : Plaisir (78).  
Effectif total : 4 salariés.  
Chiffres clés :

2018 : Chiffre d'affaires : 365 Keuros. EBITDA : 21 Keuros. Résultat net : 13 Keuros.

2019 : Chiffre d'affaires : 295 Keuros. EBITDA : (27) Keuros. Résultat net : (25) Keuros.

2020 : Chiffre d'affaires : 136 Keuros. EBITDA : (10) Keuros. Résultat net : (11) Keuros.

Projet 2021 : Chiffre d'affaires : 142 Keuros. EBITDA : 15 Keuros. Résultat net : 8 Keuros.

Date limite de dépôt des offres : le 28 mars 2022 à 17 h 00.

L'accès aux informations sera possible après demande écrite précisant l'identité du candidat preneur et justifiant de sa capacité commerciale et financière à intervenir dans cette affaire.

Tout candidat doit se manifester par écrit :

AJRS - Maître Philippe JEANNEROT, 7, rue Jean-Mermoz, 78000 Versailles.

Et auprès de personnes suivantes : [jessica.levy@aj-rs.com](mailto:jessica.levy@aj-rs.com)

Vous quittez la région ?  
Abonnez-vous !

**Le Courrier des Yvelines**

### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 janvier 2010, Mme Monique DUMAS retraitée, demeurant à Triel-sur-Seine (78110), 8 bis, rue des Bois. Née à Antony (92100), le 8 novembre 1937, Calédonie.

Décédée à Plaisir (78370), le 15 janvier 2022.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphanie CRESPO-HENNEQUIN, notaire à Poissy, 11, boulevard Devaux, le 8 mars 2022, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphanie CRESPO-HENNEQUIN, notaire à Poissy, 11, boulevard Devaux, référence CRPCEN : 78023, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de grande instance de Versailles de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

## Régime matrimonial

7284191401 - RM

### Didier SEGUY, Béatrice BOURNAZEAU et Marie-Laurence LEGUES

Notaires associés  
30, avenue Aristide-Bergeris  
93200 SAINT-GIRONS

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Béatrice BOURNAZEAU, notaire associé à Saint-Girons (Ariège), 30, avenue Aristide-Bergeris, office notarial n° 09024, le 23 février 2022, M. Yvaine BENAÏME et Mme Aurélie Anne VALENTIN, son épouse, demeurant ensemble à 78600 Maisons-Laffitte (Yvelines) 2, avenue Henry-Marcel, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de 78500 Sartrouville (Yvelines) le 3 octobre 2020, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'étude de Me Béatrice BOURNAZEAU, ou il est fait mention de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis  
Me BOURNAZEAU.

**UNE ADRESSE E.MAIL**  
**POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES LEGALES PLUS RAPIDEMENT**  
[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

# Annonces légales

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES  
MERCREDI 23 FEVRIER 2022  
www.78actu.fr

45

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines  
Mercredi 23 février 2022

## Adjudications Immobilières

7282184001 - VJ

**78** Vente sur surenchère aux Enchères Publiques au Palais de Justice de Versailles (78) 5 place André Mignot

### UN PAVILLON (OCCUPÉ) À VERNUILLET (78)

4, rue Gilles-Durant-de-la-Bergerie  
Domaine de Marsinval

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 À 9 h 30 - EN UN LOT

De 142,57 m<sup>2</sup>, 5 PP, de type «CYPRES» de plain-pied, compo: porche, entrée, séjour, salle à manger, 4 chambres avec placard, cuisine, office, 2 SdB, WC, cellier, GARAGE, UN JARDIN. Cad. Sect. D n° 1239 jeudi + 4, rue Gilles-Durant-de-la-Bergerie - pour une contenance de 10a et 30ca. Le bien constitue le lot n° 49 du groupe d'habitations dénommé «Domaine de Marsinval».

MISE À PRIX : 453 200 EUROS

Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à 45 320 euros, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES.

Pour tous renseignements, s'adresser : Maître Pascale REGRETTIER, SCP HADENGUE & associés, Avocat à la Cour d'Appel de VERSAILLES, 7, rue Jean-Marmoz 78000 VERSAILLES - Tél. 01 39 24 88 44 - Au Cabinet de Maître Margaret BENTHAY, 32, avenue de Saint-Cloud à VERSAILLES - 78000 - Tél. 01 30 21 95 48 / 01 88 60 37 37. Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du TJ de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté - www.ferrari.fr

## Avis administratifs

7282002301 - AA

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Communes de CARRIÈRES-SOUS-POISSY et TRIEL-SUR-SEINE  
Avis d'ouverture d'une enquête parcellaire préalable au projet de requalification de la RD 190

### 2E AVIS

Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de déterminer les emprises foncières à exproprier et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 30 jours, du jeudi 17 février au vendredi 18 mars 2022 inclus.  
Commission d'enquête : M. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques, président.  
Mme Roselyne LECOMTE, expert en droit foncier et droit de l'urbanisme.  
M. Claude GARREAU, géomètre expert DPLG.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la mairie de Carrières-sous-Poissy et à la mairie de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur les biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête,
- soit adressées par écrit aux maires qui les pointeront aux registres, ou transmises au président de la commission d'enquête domicilié pour cette enquête à la mairie de Carrières-sous-Poissy, désignée comme siège de l'enquête,
- soit adressées par mail au président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : requalification190@enquetepublique.net

Un des membres de la commission d'enquête recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront :

- à la mairie de Carrières-sous-Poissy, les :  
- jeudi 17 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- samedi 26 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- mercredi 9 mars 2022 de 15 h 00 à 19 h 00,  
- jeudi 17 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- à la mairie de Triel-sur-Seine, les :  
- mercredi 2 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,  
- samedi 12 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes notamment lors des permanences.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la mairie de Carrières-sous-Poissy et à la mairie de Triel-sur-Seine, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public.

EP 22-007 / contact@publilegal.fr

## ABONNEZ-VOUS

## Avis administratifs

7282322201 - AA

République française  
Liberté - égalité - Fraternité  
Préfecture des YVELINES  
Direction de la réglementation et des collectivités territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Commune de POISSY  
Projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles)

### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles) à Poissy,
- le parcelaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se tiendra du jeudi 10 mars à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30.

Commissaire enquêteur : M. Michel Genesco, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite).

Le dossier d'enquête comprend des informations environnementales, notamment l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- à la mairie de Poissy,
- sur un poste informatique à la préfecture des Yvelines, secrétariat DRCT (1, avenue de l'Europe, 78000 Versailles), de 8 h 45 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45,
- sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du jeudi 10 mars 2022 à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30 par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecooquartier-rougetdeleisle@enquetepublique.net](mailto:ecooquartier-rougetdeleisle@enquetepublique.net)

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :

- jeudi 10 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 19 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 24 mars 2022 de 16 h 00 à 19 h 00,
- mercredi 30 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 8 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines déclarera ou non l'utilité publique de l'opération.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).

7282131301 - AA

Commune du PORT-MARLY

Approbation modification simplifiée n°1 du PLU

### AVIS

Par délibération en date du 8 février 2022, affichée en mairie le 16 février 2022, le conseil municipal du Port-Marly a approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme sur son territoire.

Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la mairie du Port-Marly aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture.

## Vie de sociétés

7282456401 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CHEVERCHEMONT, société civile immobilière au capital de 1 000 euros.  
Siège social : 37, domaine de Cheverchemont, 78510 Triel-sur-Seine.

Durée : 99 ans.  
Objet : acquisitions administration et location de tous biens et droits immobiliers.

Gérant : Alain PORCHE, à Saint-Antoine du Rocher (37360), 9, rue Les Bois d'André.

N° de SIREN 480 384 652 RCS Versailles.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 37, domaine de Cheverchemont, (78510) TRIEL-SUR-SEINE, au 9, rue Les Bois d'André, (37360) Saint-Antoine du Rocher à compter du 24 décembre 2021.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Versailles.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Tours.

Pour avis,

## Vie de sociétés

7282259101 - VS

Philippe & SOGECO ASSOCIÉS

Entreprise simplifiée

K2D2 Consulting

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 22, avenue Lucie Desnos, 78440 Gargenville

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date de Gargenville du 1er février 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Dénomination : K2D2 Consulting  
Siège : 22, avenue Lucie Desnos, 78440 Gargenville.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.  
Objet : prestation informatique.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. KHOU Dy Meng, demeurant 22, avenue Lucie Desnos, 78440 Gargenville.

La Société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Pour avis

## Vie de sociétés

7282231801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Caroline TUVACHE-BUISSON, en date du 11 février 2022, à Versailles.

Dénomination : SCI REVOLUTION PATRI-MOINE.

Forme : société civile immobilière.

Objet : la société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le succès, de quelque nature qu'elles soient.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 983 000 euros.

Montant des apports en numéraire : 983 000 euros.

Cession de parts et agrément : les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou sous signature privée. Elles ne sont opposables à la société qu'après la signification ou l'acceptation prévues par l'article 1690 du Code civil. Elles ne sont opposables aux tiers que lorsqu'elles ont été surcrotées et publiées par le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés complet d'une copie authentique de l'acte de cession.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications ci-dessus.

L'assemblée des associés se réunit dans le délai de l'alinéa précédent, le plus diligent des associés peut convoquer lui-même ou faire convoquer par mandataire de justice l'assemblée des associés, sans avoir à effectuer de mise en demeure préalable à la gérance.

Siège social : 15, rue de Vindé, 78170 La Celle-St-Cloud.

La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Gérant : M. Lionel RIVOLET, demeurant 15, rue de Vindé, 78170 La Celle-St-Cloud.

Pour avis, Le Notaire.

7282299401 - VS

AVIS DE DISSOLUTION

CENTRE MEDICAL VILLARY, société civile de moyens en liquidation au capital de 2 286,74 euros. Siège social : 5, rue Philibert-Delorme, 78260 Guyancourt. Siège de liquidation : 5, rue Philibert-Delorme, 78260 Guyancourt. 403 385 438 RCS Versailles.

L'AGE réunie le 31 août 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. François MOSSE, demeurant 181, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5, rue Philibert-Delorme, 78260 Guyancourt. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis, Le Liquidateur.

7282047001 - VS

MERCI COLIBRIS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5 000 euros  
10, rue Victor André Robert  
78150 LE CHESNAY  
RCS Versailles 883 536 724

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 20 décembre 2021, l'associée a décidé de transférer le siège social au 22, avenue Foucault-de-Pévan, 78000 Versailles à compter du 20 décembre 2021 - RCS de Versailles.

7282074701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 janvier 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée SCI MALLUPAGI.

Le siège social est au 118, rue de La Paix, 78500 Sartrouville.

Capital : 500 euros.

Objet principal : acquisition et administration de tout bien immobilier.

Gérant : Paul NASZALY demeurant 15, avenue Hoche à 92000 Nanterre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Versailles.

Fait à Sartrouville Le 15 février 2022

7282256501 - VS

SARL CAMO CABINET D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

SARL au capital de 7 500 euros  
Siège social : 2, route d'Herberville  
78580 MAULLE  
492 629 951 RCS Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 février 2022, il a été décidé de transférer le siège social à 532, chemin de la Noue, 78670 Villennes-sur-Seine, et ce à compter du 28 février 2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles.

## ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOQUARTIER ROUGET-DE-LISLE (ZAC EOLES)

> Du 10 mars à 8h30 au 22 avril 2022 à 17h30, il sera procédé sur le territoire de la commune de Poissy à :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget-de-Lisle (Zac Eoles)
  - une enquête parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.
- Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours.

> Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable par le public :

- à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Yvelines : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1, av. de l'Europe à Versailles) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)

> Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur l'enquête parcellaire, pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressés par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Ce registre, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

> Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du 10 mars à 8h30 au 22 avril à 17h30 inclus : par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net](mailto:ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Poissy, aux jours et heures suivant : vendredi 8 avril 2022 de 14h30 à 17h30, mercredi 13 avril et mardi 19 avril de 9h à 12h.

## LES PAIEMENTS À LA RÉGIE CENTRALE DE LA VILLE DÉSORMAIS SUR RENDEZ-VOUS

Tous les paiements auprès de la Régie centrale, située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, s'effectuent désormais sur rendez-vous, en ligne ou par téléphone.

Pour cela, connectez-vous sur [www.ville-poissy.fr](http://www.ville-poissy.fr) ou tél. : 01 39 22 57 81 / 01 39 22 55 37

La Régie centrale est ouverte au public les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 11h40 et de 13h30 à 17h **SUR RENDEZ-VOUS**.

## PHARMACIES DE GARDE

### DIMANCHE 3 AVRIL

**Pharmacie des Ecoles**  
25, av du Cep  
78300 Poissy  
Tél. : 01 39 65 04 29

**Pharmacie des Tanneries Royales**  
25, rue Schnapper  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 33 92

### DIMANCHE 10 AVRIL

**Pharmacie Juillard**  
50, av de la Maladrerie  
78300 Poissy  
Tél. : 01 39 65 08 67

**Pharmacie de la Gare**  
15, av du Maréchal-Foch  
78700 Conflans-Sainte-Honorine  
Tél. : 01 39 19 24 44

### DIMANCHE 17 AVRIL

**Pharmacie Huchette Jaulin**  
C/C Intermarché - 756,  
route des 40-Sous  
78630 Orgeval  
Tél. : 01 39 75 60 94

**Pharmacie de la Gare**  
64, rue au Pain  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 00 25

**LUNDI 18 AVRIL**  
**Pharmacie du centre**  
C/C Carrefour  
Route de Mantes (N13)  
78240 Chambourcy  
Tél. : 01 39 65 29 94

**Grande Pharmacie**  
C/C Le Grand Cèdre  
3, avenue Mozart  
78260 Achères  
Tél. : 01 39 11 39 61

### DIMANCHE 24 AVRIL

**Pharmacie Dhont-Beauchesne**  
4, rue Ernest-Lavisse  
78300 Poissy  
Tél. : 01 39 60 09 35

### PHARMACIE PUGET

8, rue Saint-Léger  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 36 91

### DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MAI

**Pharmacie du Centre**  
6, rue de Paris  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 01 87

**Pharmacie des Gravières**  
55, bd André-Malraux  
78480 Verneuil-sur-Seine  
Tél. : 01 39 71 68 26

Une garde médicale est assurée chaque dimanche et jour férié de 9h à 13h à la clinique Saint-Louis de Poissy. Contactez le 15.



Informations sous réserve de modification et à confirmer au commissariat.

33

## TRAVAUX



### RUE DE MIGNEAUX

Les travaux de requalification de la rue de Migneaux ont repris depuis le 28 mars, et ce pour une durée d'une année, dans la même configuration que lors des travaux d'enfouissement : ouverture à la circulation de 16h à 9h dans le sens montant et fermeture à la circulation de 9h à 16h, hormis l'accès au chantier Nexity ainsi qu'aux riverains de la rue des Monts Chauvets par la rue de Villiers.

### AVENUE FERNAND-LEFEBVRE

Le chantier d'adaptation du réseau de transport de gaz naturel pour préparer l'arrivée du Tram 13 se poursuit sur l'avenue Fernand-Lefebvre jusqu'au 11 avril :

> Circulation alternée entre le pont SNCF et le square Jean-Moulin

> Interdiction de tourner dans la rue de La Bruyère (déviation par la rue du square Jean-Moulin).



## ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOQUARTIER ROUGET-DE-LISLE (ZAC EOLES)

> Du 10 mars à 8h30 au 8 avril 2022 à 17h30, il sera procédé sur le territoire de la commune de Poissy à :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget-de-Lisle (Zac Eoles)
  - une enquête parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.
- Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours.

> Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable par le public :

- à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Yvelines : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1, av. de l'Europe à Versailles) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-poissy.fr](mailto:urbanisme@ville-poissy.fr)

> Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur l'enquête parcellaire, pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressés par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Ce registre, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

> Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du 10 mars à 8h30 au 8 avril à 17h30 inclus : par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net](mailto:ecoquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Poissy, aux jours et heures suivant : jeudi 10 mars 2022 de 9h à 12h, samedi 19 mars 2022 de 9h à 12h, jeudi 24 mars 2022 de 16h à 9h, mercredi 30 mars 2022 de 9h à 12h et vendredi 8 avril 2022 de 14h30 à 17h30.

## TRAVAUX



**Parc de la Charmille** Jusqu'au 18 mars, l'Office national des forêts procède à des travaux de mise en sécurité du parc de la Charmille. Pour assurer la sécurité des promeneurs, une signalétique et des agents sont déployés sur les secteurs d'intervention ! // **Travaux avenue Fernand-Lefebvre** Le chantier d'adaptation du réseau de transport de gaz naturel pour préparer l'arrivée du Tram 13 se poursuit sur l'avenue Fernand-Lefebvre au mois de mars : Le boulevard de Pirmasens est fermé depuis l'avenue Fernand-Lefebvre. Le stationnement est interdit sur l'avenue Fernand-Lefebvre entre l'avenue du Maréchal Foch et le boulevard de Pirmasens. // **Travaux rue de Migneaux** Le chantier d'enfouissement des réseaux sur la rue de Migneaux se poursuit. La rue est mise en sens unique depuis la rue de Villiers vers la Coudraie de 16h à 9h.

## PHARMACIES DE GARDE

### DIMANCHE 6 MARS

**Pharmacie Saint-Mathieu**  
34, rue du Général-de-Gaulle  
78300 Poissy  
Tél. : 01 39 65 04 97

**Pharmacie de la Grille**  
3, place de la Grille  
78112 Fourqueux  
Tél. : 01 30 87 07 18

### DIMANCHE 13 MARS

**Pharmacie Saint-Exupéry**  
C/C rue Saint-Exupéry  
78300 Poissy  
Tél. : 01 39 11 00 05

**Pharmacie de l'Europe**  
11, rue de Poissy  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 00 11

### DIMANCHE 20 MARS

**Grande Pharmacie de Poissy**  
99, rue du Général-de-Gaulle - 78300 Poissy  
Tél. : 01 39 65 03 68

**Pharmacie Compagne**  
9, rue du Vieux-Marché  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 00 79

### DIMANCHE 27 MARS

**Pharmacie du Centre**  
66, rue du Général-de-Gaulle  
78300 Poissy  
Tél. : 01 39 65 01 33

**Pharmacie du Château**  
33, rue au Pain  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 01 61

### DIMANCHE 3 AVRIL

**Pharmacie des Ecoles**  
25, avenue du Cep  
78300 Poissy  
Tél. : 01 39 65 04 29

**Pharmacie des Tanneries Royales**  
25, rue Schnapper  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 34 51 33 92

Informations sous réserve de modification et à confirmer au commissariat.



Une garde médicale est assurée chaque dimanche et jour férié de 9h à 13h à la clinique Saint-Louis de Poissy. Contactez le 15.

## ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MEDAN, POISSY ET VILLENES-SUR-SEINE

Les zonages d'assainissement des communes de Médan, Poissy et Villennes-sur-Seine seront soumis à une enquête publique du samedi 12 février à 9h au mardi 15 mars 2022 à 17h30 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O - rue des Chevries 78410 Aubergenville), siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies concernées aux jours et horaires habituels d'ouverture des locaux.

Les pièces du dossier, ainsi que l'avis d'enquête, seront aussi consultables sur le site de la communauté urbaine : <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/lorganisation-administrative/les-enquetes-publiques>.

Durant ce délai, toute personne pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur Michel Faure, commissaire enquêteur, Communauté urbaine, immeuble Autoneum, rue des Chevries à Aubergenville (78410).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie de Poissy, place de la République, mardi 15 mars 2022 de 13h30 à 17h30.

Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête publique pourront être demandés par courriel : [enquetepublique.zonageassainissement@gpseo.fr](mailto:enquetepublique.zonageassainissement@gpseo.fr)

Site internet de la Ville de Poissy Rubrique

<https://www.ville-poissy.fr/index.php/vivre-a-poissy/urbanisme/enquete-publique.html>



**POISSY**

VOS DÉMARCHES

VOTRE MAIRE

VIVRE À POISSY

À TOUT ÂGE

SPORT & CULTURE

SOLIDARITÉ & SANTÉ

Rechercher



Accueil / Vivre à Poissy / Urbanisme / Enquêtes et Concertation Publique

## ENQUÊTE ET CONCERTATION PUBLIQUE

Titre	Lieu	Adresse	Date et heure de commencement	Date et heure butoirs
Enquête publique préalable au projet d'aménagement de l'écoquartier Rouges de Lisle (DUP)	Poissy, hôtel de Ville	<a href="https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Aménagement/Poissy">https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Aménagement/Poissy</a>	10 mars 2022 - 8h30	22 avril 2022 - 17h30 inclus
Requalification de l'îlot Paul-Codoss - Consultation numérique	Poissy	<a href="https://www.technoparc-poissy.com/consultation-codoss/">https://www.technoparc-poissy.com/consultation-codoss/</a>	7 mars 2022 - 9h	20 mars 2022

Opération	Propriétés	Désignation de la propriété	Platte	Désignation du propriétaire	Adresse, Adresse (dites), Code postal Description du propriétaire, Communauté Description du propriétaire, Pays	Notification E.P.	Numero de recommandé	A.R. Notification complémentaire	Demande Renseignement
AAQ21	00001	SA IMMOBILIERE GABRIEL WATTELEZ	00011	SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE GABRIEL WATTELEZ Représentée par Madame Annie WATTELEZ, Directrice Générale	58 avenue de Wagram 75017 PARIS 17	17/02/2022	2C16639724655		
AAQ21	00001	SA IMMOBILIERE GABRIEL WATTELEZ	00012	Madame Annie WATTELEZ	65 avenue de Jasseron	17/02/2022	2C16639724652	NPAI	28/03/2022
AAQ21	00002	Indivis GIRBAL	00022	Monsieur Alain GIRBAL	01000 SOURO EN BRESSE 116 em de la Grande Brèche	17/02/2022	2C16639724679	28/02/2022	11/03/2022
AAQ21	00002	Indivis GIRBAL	00023	Monsieur Jean GIRBAL	78830 ORGEVAL 12 CH Bullois	17/02/2022	2C16639724698	18/02/2022	20/04/2021
AAQ21	00003	SH6 KDI IMMOBILIER	00031	KDI IMMOBILIER Représentée par le Président de la société KDI sa Présidente	95000 CERGY 173 179 Boulevard Félix Faure	17/02/2022	2C16639724693	21/02/2022	28/03/2022
AAQ21	00003	SH6 KDI IMMOBILIER	00032	KLOECKNER METALS FRANCE Représenté par le Président de KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING, sa Présidente	93300 AUBERVILLIERS 173 Boulevard Félix Faure	17/02/2022	2C16639724699	21/02/2022	28/03/2021
AAQ21	00004	SCI DEDIEU FRERES	00041	SCI DEDIEU FRERES Représentée par Monsieur Bernard DEDIEU, Gérant	93300 AUBERVILLIERS Rue de Monglouton	17/02/2022	2C16639724616	21/02/2022	
AAQ21	00006	Syndicat DES COPROPRIETAIRES DU 21 RUE DES PRES	00061	Syndicat des copropriétaires du 21 rue des Prés Représenté par Monsieur Le Président	78440 FONTENAY ST PERE 21 rue des Prés	17/02/2022	2C16639724623	NPAI	24/03/2022
AAQ21	00007	Indivis LANGELOT / LECOEUR	00071	Madame Annick LANGELOT	78000 FOISSY 11 rue Jeanne d'Arc	17/02/2022	2C16639724630	NPAI	NPAI
AAQ21	00007	Indivis LANGELOT / LECOEUR	00072	Monsieur Jean-Pierre LANGELOT	92230 GENNEVILLIERS 4 rue Ferdinand Gateau	17/02/2022	2C16639724647	18/02/2021	24/03/2022
AAQ21	00007	Indivis LANGELOT / LECOEUR	00073	Monsieur Pierre LECOEUR	17430 TONNAY CHARENTE EHPAD LES JARDINS DES TILLEULS Impasse Bouju 17200 TRIZAY	17/02/2022	2C16639724654	18/02/2022	05/03/2022
								21/02/2021	07/03/2022



Références : écoquartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES)  
«CODEOPER» / «CODEPRT» / «CODEPRTR» - «TITRE» «PRT»

**QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER A  
SYSTRA – ZI le Breuil – CS 20013 – 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX  
(Enveloppe préaffranchie ci-jointe)**

- ⇒ En cas de difficulté pour remplir ce questionnaire, n'hésitez pas à contacter :  
- Mme Bénédicte MENINI : [bmenini@systra.com](mailto:bmenini@systra.com) ou Mme Emilie COL : [ecol@systra.com](mailto:ecol@systra.com)

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE**

**Qualité de propriétaire (1) : Propriétaire – Indivisaire – Nu-Propriétaire – Usufruitier**

**A - PERSONNE PHYSIQUE – ETAT CIVIL**

NOM : .....

NOM D'USAGE : .....

PRENOMS (dans l'ordre de l'état civil) : .....

Né(e) le .....

A .....

PROFESSION ACTUELLE : .....

ADRESSE : .....

CP : .....

VILLE : .....

**SITUATION DE FAMILLE (*raier les mentions inutiles*) :**

**Célibataire - Marié - Veuf - Divorcé - Remarié – Pacsé**

**Si Divorcé ou séparé de corps :**

Nom et prénom de l'ex-conjoint(e) : .....

Tribunal qui a prononcé le divorce : .....

Date du jugement de divorce : .....

**En cas de veuvage :**

Nom et prénom du (de la) défunt(e) : .....

Lieu et date du décès du conjoint : .....

**REGIME MATRIMONIAL :**

Nom et prénoms du Conjoint / Partenaire : .....

Date et lieu de mariage / PACS : .....

Si mariage à l'étranger, pays de première résidence commune après le mariage : .....

Contrat de mariage : **OUI - NON**

Si **OUI**, Date du contrat : .....

Nom et ville du notaire : .....

Régime adopté : .....

Est-il intervenu un changement de ce régime : **OUI - NON**

Si **OUI** nouveau régime : .....

Date de signature du nouveau contrat, nom et ville du notaire : .....

**NATIONALITE** : .....

**REPRESENTE PAR** (si mineur, ou sous mesure de protection des majeurs : tutelle, curatelle) indiquer  
Nom, Prénoms, adresse du représentant : .....

**NOMBRE D'ENFANTS** : .....

**NOMS, PRENOMS, DATE ET LIEU DE NAISSANCE** de chaque enfant : .....

**B - PERSONNE MORALE** (Société - Syndicat - Autre personne morale) :

**DENOMINATION** : .....

**ADRESSE DU SIEGE** : .....

**FORME JURIDIQUE** : .....

**Date et N° d'immatriculation au R.C.S.** : .....

**Date et lieu de déclaration pour les Associations** : .....

**Date et lieu de dépôts des statuts** : .....

**Représenté par (nom, prénom et adresse du Gérant, du Président)** : .....

**COORDONNEES**

Adresse mail : .....

Tél Portable : .....

Tél Fixe : .....

**QUESTIONNAIRE RELATIF AU BIEN** (veuillez cocher la case)

<b>Type de bien :</b> <input type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Local commercial <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/> Autre - précisez :	<b>Usage :</b> <input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Autre – précisez :
Présence d'un puits sur la parcelle ? <b>OUI - NON</b>	

<input type="checkbox"/> BIEN EN COPROPRIETE <input style="margin-left: 200px;" type="checkbox"/> BIEN EN LOTISSEMENT
<b>NOM DU SYNDIC / ASL :</b> ..... <b>ADRESSE :</b> ..... <b>CP :</b> ..... <b>VILLE :</b> .....  <u>COORDONNEES</u> Adresse mail : ..... Téléphone : .....

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b> (veuillez demander à votre notaire le cas échéant)	
<input type="checkbox"/> Succession <input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Apport en société <input type="checkbox"/> Donation	<input type="checkbox"/> Legs - Testament <input type="checkbox"/> Jugement suite divorce <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
<b>DATE DE L'ACTE :</b> ..... <b>NOM DU NOTAIRE ET VILLE DE L'ETUDE :</b> ..... <b>SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE :</b> ..... <b>DATE DE PUBLICATION :</b> ..... <b>VOLUME :</b> ..... <b>NUMERO :</b> .....	

<b>SITUATION LOCATIVE</b>	
Le bien est-il loué : <input type="checkbox"/> OUI <input style="margin-left: 50px;" type="checkbox"/> NON	
<b>DATE DU BAIL :</b> ..... <b>NOM ET PRENOM DU OU DES LOCATAIRE (S) :</b> ..... <b>ADRESSE DU OU DES LOCATAIRE (S) :</b> ..... <b>COORDONNEES TEL ET/OU MAIL :</b> .....	

**COMMENTAIRES**

*(Indiquer toutes autres précisions qui seraient utiles dans l'identification du/des propriétaires du bien concerné : par exemple : existence d'une servitude de passage...)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**N.B. : Les noms des locataires et autres titulaires de droits peuvent être indiqués par note annexe. Dans le cas d'indivision, veuillez joindre en annexe l'identité des co-indivisaires.**

**Le(s) soussigné(s) déclare(nt) : (Rayer les mentions inutiles)**

- Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles sus désigné
- Ne pas être propriétaire(s) des immeubles sus désignés
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles
- Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles

Nous vous informons que le traitement de ces données est licite au sens de l'article 6 du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 – RGPD puisqu'il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (le maître d'ouvrage).  
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SYSTRA.  
Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder la durée dudit projet, sauf si vous décidez d'exercer votre droit de suppression des données vous concernant. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. L'accès à vos données est strictement limité au Maître d'ouvrage, services de l'Etat, tribunaux, professions assermentées (avocat et/ou notaire), et le cas échéant à nos sous-traitants, eux-mêmes soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.  
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 – RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données ou encore de limitation de traitement de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant : SYSTRA, Le Breuil, ZI de Blavozy, CS 20013, 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX  
Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.**

Fait à : .....

Le : .....

(Signature)